



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION Mardi 30 novembre 2021 CA en distanciel

Présents : Charlotte AMANDIO, François AMBOLET, Bernard BODIN, Ariane CHARTIER, Françoise CLAUDEL, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Geneviève LANGLOIS, Christian LATRY, Céline MENIL, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.

Procurations : Claudine METTAIE.

Excusés : Michèle JEGAT, Yvon LE GALL, Marie-Louise LETEXIER, Nicole PETITOT.

1.Mot de bienvenue

Le président accueille les administrateurs et suppléants, rappelant que le mode de réunion en distanciel facilite la présence de l'ensemble des membres du CA.

2.CR du CA du 19 octobre 2021

La version du projet de CR est revue et complétée par le trésorier pour le point financier

Parmi les membres excusés manque Marie-Denise RISS-COLY.

Les modifications sont actées et soumises au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité

3.Informations du Président

La Commission LABEL a tenu sa première réunion le 26 novembre. Il est rappelé qu'elle est une émanation du Conseil d'administration et qu'elle est un organe de conseil non décisionnaire.

Selon son statut elle est composée de 11 membres : 3 associatives, 6 universitaires. Il manque encore 2 structures universitaires, Yvon LE GALL membre de droit représente également l'Université Permanente de Nantes.

François VELLAS, représentant de Toulouse structure universitaire, propose sa candidature qui est soumise au vote du CA.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité

Le compte rendu de cette 1^{ère} réunion sera transmis aux administrateurs, sachant que par la suite une partie des débats restera plus confidentielle au sein de la commission, notamment pour ce qui concerne les critères.

La convention ECLAT, nouvelle dénomination pour la convention collective sur l'animation. Ariane CHARTIER informe le CA sur des points à étudier : l'avenant n°182 concernant les grilles salariales (rémunération), le nombre d'heures minimal pour un CDD (24 h / semaine pour la loi, en fonction de l'effectif de l'entreprise pour la convention, mais plus complexe pour les intervenants) ... ; et le problème récurrent que rencontrent les entités sous convention Eclat avec les CDD des professeurs.

Le président suggère de se rapprocher de l'organisation patronale signataire de la convention pour lui exposer nos singularités par rapport à la grande majorité des autres associations. Ces spécificités entraînent les difficultés que nous rencontrons dans la rédaction de nos contrats de travail ne pouvant faire référence au contrat d'usage. Le but serait de faire pression pour que notre point de vue soit pris en compte dans la signature des avenants.

Le président suggère que ce sujet soit évoqué lors de la Journée des dirigeants. Il demande également que la commission juridique se réunisse en janvier : calendrier, mode opératoire, savoir combien de structures associatives sont concernées.

Les autres commissions existantes : pour mémoire Comité scientifique, Soutien aux projets, Suivi de la convention CPU/UFUTA

La Commission Adhérents, nouvel intitulé, **voté à l'unanimité**, de Nouvelles structures et retour des anciens : envoi d'un courrier de Monique FALLEAU aux structures contactées. Elle pourrait également faire une communication spécifique lors des Assises, où il sera possible de rencontrer les présidents (ou directeurs).

Commission Partage de conférenciers : elle est actuellement en sommeil mais nécessaire de la maintenir
La proposition de Saint-Germain en Laye - - sera diffusée aux membres de l'UFUTA et figurera sur la partie protégée du site

Convention ministérielle : contact avec Mme DUPRAT (ERASMUS+)

Bilan des activités (François AMBOLET) lors de la Journée des dirigeants demander aux structures de transmettre leurs rapports moral, activité Permet de recenser les forces et les faiblesses des structures membres

4. Journée des dirigeants

L'invitation a été envoyée avec 4 points à l'ordre du jour explicités :

Etat des lieux

Assises 2022 : Bernard BODIN a un rendez-vous avec un des membres de l'AMF

Rapport d'activité 2019-2021

Commission Label

5. Point financier

Le trésorier commente les 3 documents transmis : le bilan 2020-2021 à la clôture de l'exercice, le compte de résultat 2020-2021 et la situation de la trésorerie au 26 novembre 2021.

Le compte de résultat et le bilan reflètent la situation. Les réunions en distanciel ont conduit à une réduction des charges de l'UFUTA, raison pour laquelle lors de l'AG de juin on a voté pour une cotisation à 0,5€ par adhérent dans une structure.

Situation au 26 novembre : concernant le salaire de l'informaticien il y a des charges patronales supplémentaires à payer (rappel)

La 1^{ère} tranche de versement pour les Assises 2022 a été effectuée soit 2500 €, destinés à la logistique et l'organisation de la manifestation. Ensuite, à la fin des Assises un second versement sera possible en fonction du budget global des Assises mais qui ne pourra pas dépasser le montant de 2500€.

Il est précisé que pour le prix de la recherche la récompense est attribuée à la structure. Le lauréat est invité à communiquer lors des Assises ; son déplacement sera pris en charge, à savoir transport, repas, nuitée si nécessaire.

6. Etat d'urgence

Compte tenu de la situation sanitaire présente, la prolongation de cet état jusqu'au moment des Assises est souhaitable. Les réunions statutaires continueront à être programmées en distanciel.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité

7. Politique de communication de l'UFUTA

Le Président remercie très chaleureusement, par l'intermédiaire de Geneviève LANGLOIS, l'auteure du Plan de communication reçu. C'est un document très professionnel qui constitue une excellente trame de réflexion pour notre union. Le constat que nous pouvons faire est que nous sommes mauvais en communication. Il convient de se faire aider

Dans un premier temps contacter Olivier Barale qui pourrait aider p ex pour l'utilisation d'internet : quelle stratégie ? qu'en faisons-nous ? pourquoi ? quels objectifs ? vers quelles cibles ? quels contenus ?...

Rester au niveau du professionnalisme

Ce Plan est à étudier dans le détail : prévoir un CA de travail uniquement sur ce sujet (titulaires et suppléants). Cette réunion est fixée au 1^{er} février 2022 de 14 à 16 h.

D'ici cette date il convient de s'approprier le document, d'échanger par mel ; soumettre des analyses ; faire des propositions...

Divers

Intervention de Françoise CLAUDEL, UTL de Saint-Germain en Laye, qui soulève les questions de fonctionnement des Universités de tous âges. Elle indique qu'elle n'a rien trouvé sur le site internet de l'UFUTA traitant de ces problèmes.

« Or dans la gestion au quotidien nous rencontrons des difficultés que doivent également rencontrer d'autres universités ; il serait intéressant d'échanger sur ces sujets, comme :

- La comptabilité : quel logiciel utilisé ?
- Quelle convention collective peut être retenue pour l'emploi des conférenciers et des professeurs qui animent des séminaires ?
- Aides COVID : quelles aides peut-on éventuellement obtenir sur les cotisations sociales ?
- Agrément de la Direction Départementale de la cohésion sociale : cet agrément nous a été refusé au motif que l'activité dispensée par l'Université de Saint Germain en Laye avait un caractère essentiellement culturel et ne rentrait pas dans les critères d'Education populaire ou de jeunesse définis pour obtenir un tel agrément.

Or, l'obtention d'un tel agrément permet à l'association de bénéficier de tarifs préférentiels sur les cotisations sociales à acquitter auprès de l'URSSAF, ce qui est fort intéressant notamment dans cette période de difficultés où le nombre d'adhérents a considérablement baissé. Ce point pourrait être évoqué au niveau national afin de permettre aux Universités de tous Ages d'obtenir cet agrément. »

Idées émises suite à cette intervention :

* créer une « foire aux questions » : liste des problèmes posés à archiver et possibilité d'actualiser lorsque nécessaire

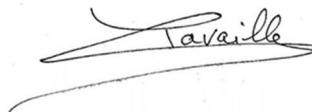
* Echanger sur un forum de discussion (Sur le modèle de l'UTL d'Agde qui a un forum discussion pour ses adhérents) : Comment ça marche ? ce qui n'a pas fonctionné - retour d'expériences

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE